

CHAPITRE VI.

L'ENSEIGNEMENT

Section I. — GENERALITES

Bien que son incidence financière soit moindre que celle de certaines autres réalisations de caractère plus matériel, le programme d'enseignement a été particulièrement soigné pour plusieurs et importantes raisons.

En premier lieu, l'augmentation du nombre des écoles et l'amélioration des méthodes d'éducation sont le moyen de civilisation le plus efficace. A tous les degrés de l'enseignement, l'accent a été mis sur l'éducation. Les programmes scolaires n'ont pas été conçus de façon pragmatique, subordonnant trop la formation de la jeunesse au rendement économique; ils tendent en principe à la réalisation d'un certain humanisme congolais, qui tient compte des particularités du milieu indigène et de ses traditions.

En deuxième lieu, la vulgarisation de l'enseignement aura un effet direct sur l'élévation du niveau de vie de la population. Plus la formation générale d'un individu est poussée et mieux il est préparé à fournir un meilleur effort économique et à mériter un revenu plus élevé.

La «mass éducation» aura une influence favorable sur la productivité des populations; un manoeuvre ou un paysan qui sait lire et compter est susceptible de beaucoup plus de progrès qu'un analphabète et l'économie congolaise ne manquera pas d'en être affectée.

L'expansion industrielle est freinée, non seulement par l'insuffisance quantitative de la main-d'oeuvre, mais par le manque de personnel qualifié de toutes catégories. A mesure que la production ira se diversifiant, le besoin se fera sentir de techniciens indigènes à compétence également diversifiée. D'où l'importance de l'enseignement technique, dont la nouvelle organisation est détaillée plus loin.

D'autre part, les programmes que l'État se propose de réaliser dans les domaines de l'hygiène, de l'agriculture et de l'élevage, comme dans celui des services scientifiques, supposent le concours d'un grand nombre d'auxiliaires indigènes sortant des écoles secondaires et supérieures. Le programme d'enseignement est destiné à satisfaire progressivement ces besoins créés par le Plan Décennal lui-même.

*

* *

Le programme d'enseignement représente 73 % de l'effort chiffré dans le Plan Décennal, soit 1,8 milliard d'investissements à effectuer en 10 ans.

Les considérations formulées ci-dessus sembleraient justifier un effort encore plus grand. En vérité, les réalisations proposées ne pourraient pas être plus amples : le

développement de l'enseignement trouve en lui-même ses propres limitations par l'interdépendance de ses parties constituantes. L'enseignement supérieur ne pourra, en effet, se développer qu'à partir d'un enseignement secondaire suffisamment étoffé; l'enseignement secondaire est lui-même alimenté par l'enseignement, primaire, dont l'extension est conditionnée par celle de l'enseignement normal qui lui-même dépend du secondaire...

Il est donc impossible de progresser brutalement et, en particulier, on ne pourrait songer actuellement à décréter la scolarité obligatoire. Que plus de la moitié des enfants passent dès maintenant par l'école doit être considéré comme un acquis très précieux et une réalisation remarquable.

Cependant, la plupart des investissements et les 3 milliards de charges récurrentes énumérées dans ce programme représentent uniquement l'effort de l'Etat. Or, l'enseignement colonial est essentiellement mixte : s'il est financé et contrôlé par la Colonie, la quasi-totalité des services y sont fournis par les congrégations religieuses.

Pour apprécier à sa juste valeur l'effort fourni pour l'enseignement et l'éducation des masses indigènes, il faut notamment comptabiliser à leur valeur réelle les services fournis par les quelque 1.660 missionnaires européens qui forment le cadre de l'enseignement colonial pour indigènes. Le coût annuel pour la Colonie de chacun de ces missionnaires peut être estimé à quelque 75.000 frs. La dépense totale se situe donc aux environs de 125 millions par an. Si ces 1.666 missionnaires étaient des fonctionnaires, dont le coût annuel individuel est actuellement évalué à 450.000 francs, la dépense totale serait de l'ordre de 750 millions, soit 7,5 milliards pour la décade (contre 1,25 milliard).

On peut donc estimer à quelque 6 milliards pour la décade l'économie résultant de l'intervention du personnel enseignant congréganiste, ce qui porte à plus de 10 milliards, au total, la valeur réelle de l'effort fait par le colonisateur pour l'enseignement et l'éducation des populations autochtones.

*
* *

Les développements qui suivent comportent successivement un rappel des méthodes employées et des résultats obtenus jusqu'à ce jour, l'exposé de l'organisation nouvelle de l'enseignement congolais, un exposé plus détaillé du programme d'enseignement technique enfin la synthèse schématique des réalisations proposées pour la décade.

*
* *

Section II — RETROSPECTIVE

La première réalisation scolaire de l'Etat Indépendant du Congo date de 1890. Il s'agit d'une colonie pour enfants indigènes. Elle est bientôt suivie par la création de trois établissements du même type.

L'organisation des premières écoles date de 1906 (école des candidats commis de Boma). Des écoles professionnelles annexées aux ateliers de l'Etat sont ouvertes en 1907 à Léopoldville et à Stanleyville, en 1908 à Boma. En outre, une école officielle agricole est créée en 1908 à Eala (Equateur).

L'année 1906 marque le début de l'efflorescence de l'enseignement des Missions Catholiques. Les écoles protestantes prennent leur essor vers la même époque. En 1908, les écoles des Missions Belges totalisent quelque 16.000 élèves.

A partir de 1910, se succèdent les fondations d'écoles officielles avec personnel religieux (Léopoldville, Lusambo, Kabinda, Stanleyville, Buta, Elisabethville).

A la fin de 1920, il existe au Congo neuf écoles officielles avec 1.860 élèves et 121 écoles subsidiées qui en comptent 20.310; soit au total un peu plus de 22.000 unités.

En 1922, une Commission appelée à fixer les principes de la politique scolaire coloniale constate la nécessité :

- 1°) d'adapter l'école au milieu indigène;
- 2°) de mettre l'accent sur l'éducation plutôt que sur l'instruction;
- 3°) de donner l'enseignement en langue indigène, l'enseignement en français étant l'exception;
- 4°) d'organiser la collaboration avec les missions religieuses nationales des deux confessions - formule qui offre de sérieux avantages d'ordre budgétaire et politique;
- 5°) de créer des écoles normales chargées d'assurer la formation des milliers d'instituteurs noirs appelés à desservir les écoles indigènes, sous le contrôle de maîtres européens.

La Commission conclut enfin à l'inopportunité de décréter l'obligation scolaire.

En conséquence, une réglementation détaillée de l'enseignement libre des missions nationales fut élaborée dès 1924; moyennant respect des conditions imposées, les missions pouvaient recevoir des subsides pour leurs oeuvres scolaires. Cette réglementation fit l'objet d'une convention avec chaque mission nationale dès 1925-1926. Elle permit de réaliser une éducation de masse; désireux de donner à tous les enfants indigènes la faculté de s'instruire, le Gouvernement entraîna résolument dans la voie de la multiplication des écoles.

Dans l'organisation élaborée par cette Commission et demeurée en vigueur jusqu'en 1943, on peut distinguer :

- a) Les écoles officielles, fondées et administrées par les pouvoirs publics, qui en supportent toutes les charges financières.
- b) Les écoles libres subsidiées, qui se conforment à la réglementation officielle (orientation des études, programmes, méthodes, installations, inspection, régime des subsides) et sont des écoles publiques au vrai sens du mot, puisque c'est par leur truchement que l'Etat s'acquitte, dans l'immense majorité des cas, de son obligation morale de fournir aux indigènes le moyen de s'instruire.
- c) Les écoles libres qui fonctionnent sans aide ni contrôle du Gouvernement.

*
* *

Les divers échelons de l'enseignement y sont organisés comme suit :

a) Enseignement primaire

L'enseignement primaire comprend les écoles officielles, des écoles subsidiées et des écoles libres.

Les écoles primaires officielles, au nombre de cinq, comprennent six années d'études.

Les écoles primaires subsidiées constituent l'armature principale de l'enseignement primaire. Elles comprennent les écoles du premier degré, à deux années d'études et dont, en principe, tout village indigène doit être doté. Le personnel enseignant est indigène. Un internat est annexé à l'école dans les régions où la population est disséminée.

L'élite des élèves des écoles du premier degré est admise dans les écoles primaires du deuxième degré. Celles-ci ne fonctionnent qu'exceptionnellement hors des centres européens et des stations de missions. Elles comprennent trois années d'études. La direction est toujours européenne. Ces écoles groupent un grand nombre d'internes puisque les élèves proviennent de toutes les écoles du premier degré de la région.

En fait, l'école primaire libre subsidiée comprend 5 années d'études, mais la masse n'est admise à fréquenter que les deux ans du premier degré.

La troisième catégorie d'écoles primaires, celle des écoles libres, compte plus d'écoles que la catégorie des écoles subsidiées. Elle tend cependant à diminuer et à être remplacée par des écoles subsidiées et contrôlées.

b) Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire comprend plusieurs types d'écoles pour garçons : l'école normale, l'école moyenne, l'école professionnelle, l'école moyenne d'agriculture, l'école pour aides-infirmiers, l'école pour gradés ou comptables militaires. Pour les filles, il existe des écoles normales et des écoles ménagères agricoles.

Excepté pour les écoles militaires, les formations d'enseignement secondaire ne sont accessibles qu'aux élèves ayant fait des études primaires complètes.

Toutes les écoles normales sont subsidiées ou libres. Les cours durent trois, et dans certaines écoles, quatre ans.

Il existe quatre écoles moyennes officielles à quatre années d'études et onze écoles moyennes subsidiées à trois et parfois quatre années d'études. Les écoles moyennes, tout en visant à dispenser une culture générale, préparent plus spécialement aux emplois inférieurs de commis dans l'Administration ou dans les entreprises privées.

Il y a trois écoles professionnelles officielles et huit écoles professionnelles subsidiées. La durée des études y est de 4 années faisant suite à un enseignement primaire complet. Le but de ces écoles était la formation des ouvriers qualifiés dans le travail du bois et du fer. Les écoles professionnelles non subsidiées, dont plusieurs sont organisées par des sociétés industrielles, préparent aux métiers les plus divers.

Les écoles moyennes agricoles font partie de la catégorie des écoles subsidiées tandis que les écoles médicales sont le plus souvent officielles.

Les écoles ménagères agricoles sont subsidiées. Leur but est de préparer directement, à l'issue de l'enseignement primaire, les jeunes indigènes à leur rôle d'épouse et de mère.

Parmi les institutions libres et non subsidiées d'enseignement secondaire, il faut citer spécialement les petits séminaires pour la formation du clergé catholique indigène où les élèves reçoivent en six années une formation plus ou moins comparable à celle de nos humanités classiques, mais sans le grec.

c) Enseignement supérieur

Il n'existe qu'une institution officielle qui puisse être partiellement considérée comme école supérieure : l'école officielle des assistants médicaux indigènes à Léopoldville. Les cours durent six ans et rappellent quelque peu ceux de la candidature en sciences naturelles de nos universités. Ils ne s'adressent qu'aux jeunes gens ayant fait des études secondaires dans une école moyenne à quatre années d'études.

L'école de la Fomulac de Kisantu poursuit les mêmes buts dans la catégorie des écoles subsidiées.

Faisant suite aux petits séminaires, fonctionnent, dans le cadre de l'enseignement libre, les grands séminaires pour l'étude de la philosophie et de la théologie. Ce sont les institutions scolaires où, jusqu'ici, le plus haut degré de culture intellectuelle peut être atteint par un indigène.

*

* *

Dès 1938, est esquissée une réforme du programme, bientôt suivie d'un projet de réorganisation générale de l'enseignement. La guerre mondiale en a fait différer l'application jusqu'en 1948.

Avant de passer à l'exposé de cette nouvelle organisation, nous chiffrons, dans le tableau qui suit, les résultats obtenus sous l'empire de l'ancienne réglementation.

RESULTATS ACQUIS DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT AVANT LE 1-1-1948.

Tableau n° 19

	Au 1-1-30	Au 1-1-40	Au 1-1-45	Au 1-1-48
ECOLES OFFICIELLES				
1. Nombre d'écoles :				
primaires	9	7	6	5
moyennes	4	4	3	4
professionnelles	5	4	3	3
TOTAL :	18	15	12	12
2. Nombre d'élèves :				
primaires	2.968	3.624	3.624	3.464
moyennes	72	282	257	313
professionnelles	576	282	278	355
TOTAL :	3.616	4.188	4.159	4.132
Diplômés des Sections secondaires	143	102	96	89
ECOLES SUBSIDIEES				
1. Nombre d'écoles :				
primaires 1 ^{er} degré	2.532	4.446	5.020	6.966
primaires 2 ^e degré	163	650	839	983
6 ^{mes} préparatoires	—	—	44	52
normales	16	34	37	39
moyennes	2	6	11	12
professionnelles	5	3	8	8
ménagères	4	17	26	28
TOTAL :	2.722	5.156	5.985	8.088
2. Nombre d'élèves :				
primaires 1 ^{er} degré	119.563	195.401	243.918	320.591
primaires 2 ^e degré	8.162	47.980	65.840	84.311
6 ^{mes} préparatoires	—	—	1.630	1.750
normales	891	2.038	2.154	2.471
moyennes	49	331	624	959
professionnelles	133	181	366	504
ménagères	183	473	728	824
TOTAL :	128.981	246.404	315.260	411.410
3. Diplômés des sections normales, moyennes et professionnelles				
	175	503	549	726
Diplômés des sections secondaires officielles et subsidiées				
	318	605	645	815
TOTAL :	493	1.108	1.194	1.541

ECOLES LIBRES			
1. Nombre d'écoles :			
primaires	17.910	19.193	19.072
secondaires	87	66	58
	TOTAL :	17.997	19.259
2. Nombre d'élèves :			
primaires	463.950	483.253	513.049
secondaires	2.192	1.805	1.925
	TOTAL :	466.142	485.058

TOTAUX GENERAUX

1. Nombre d'écoles			
primaires	23.013	25.302	27.078
secondaires	155	154	152
	TOTAL :	23.168	25.456
2. Nombre d'élèves			
primaires	710.955	798.265	923.165
secondaires	5.779	6.612	7.351
	TOTAL :	716.734	804.477

— Quant au personnel enseignant, en voici le décompte :

	<i>Personnel européen</i>		<i>Personnel indigène</i>	
	Au 1-1-39	Au 1-1-48	Au 1-1-39	Au 1-1-48
Ecoles officielles	43	48	87	89
Enseignement subsidié	961	968	5.977	13.369
Enseignement libre	546	650	20.825	23.326
	TOTAUX :	1.550	1.666	26.889
				36.784

Section III. - LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

La nouvelle organisation reste basée sur la distinction susmentionnée entre enseignement officiel, enseignement subsidié et enseignement libre.

Elle vise à l'amélioration de l'enseignement primaire, tend à promouvoir le développement de l'enseignement secondaire et prévoit la création d'un enseignement supérieur.

Principalement, la distinction entre l'éducation de la masse et l'enseignement de sélection y sera accentuée.

PARAGRAPHE 1. - PRINCIPES DIRECTEURS

A. - L'ECOLE GARDIENNE

Elle accueille les enfants, garçons et filles, trop jeunes pour être admis en première année primaire. Les principes d'organisation sont ceux de l'école gardienne en Belgique, soigneusement adaptés à la vie et au milieu indigènes.

B. - ENSEIGNEMENT POUR GARÇONS

1. - Enseignement primaire

Le but de l'enseignement primaire est double :

a) préparer l'indigène moyen à contribuer, dans son milieu, au progrès de la civilisation et à y servir utilement ses intérêts et ceux de la communauté;

b) sélectionner les éléments susceptibles de constituer une élite intellectuelle.

L'enseignement primaire comporte deux échelons: le premier et le second degré.

Le premier degré utilise un programme unique, destiné à tous les enfants indistinctement.

Le second degré voit son programme diversifié en enseignement soit ordinaire, soit sélectionné, selon qu'il s'adresse à des enfants destinés à ne pas dépasser le niveau de l'école primaire ou post-primaire ou au contraire à des enfants sélectionnés en vue de leur admission à l'enseignement secondaire.

Au premier degré et au deuxième degré ordinaire, les cours s'attacheront à préparer directement l'enfant à la vie qu'il sera appelé à mener dans son milieu, à entretenir ou à faire éclore en lui le goût des activités agricoles et artisanales et à l'éduquer socialement en fonction de l'intérêt local et général : travaux manuels, leçons de choses, formation morale par le truchement de proverbes et de fables indigènes, jeux éducatifs, etc..

Cet enseignement est complété par celui d'établissements post-primaires destinés à valoriser les connaissances de certains éléments qui, bien que restant dans leur milieu, sont appelés à rendre des services à la masse paysanne, dans les domaines artisanal, administratif et pédagogique.

Le plus souvent organisées sous forme d'internats, les écoles du deuxième degré sélectionné contribueront davantage à l'éducation générale de l'élève et s'attacheront spécialement à renforcer sa faculté de raisonnement. L'enseignement du français y sera suffisamment approfondi pour que les jeunes gens soient en mesure de suivre avec fruit les cours de l'école secondaire qui sont donnés uniquement en français.

2. — Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire fait suite au deuxième degré primaire sélectionné.

Le cycle d'études s'étend sur six années, et répond aux préoccupations suivantes :

- assurer aux élèves une bonne formation générale;
- donner à la majorité d'entre eux une formation qui leur permettra d'occuper des emplois de caractère intellectuel;
- préparer un choix d'éléments aptes à s'assimiler avec fruit, après avoir conquis leur diplôme, l'enseignement supérieur tel qu'il est actuellement organisé (écoles Fomulac, Cadulac, des assistants médicaux indigènes, de sciences administratives);
- préparer une première sélection d'élèves destinés à l'enseignement universitaire.

L'école secondaire est dotée d'un programme qui évitera le surmenage et respectera les traditions et les contingences congolaises. L'élite que l'on veut former doit se qualifier au double point de vue congolais et européen. Cette nécessité justifie l'inscription dans le programme de l'école secondaire d'un cours théorique de langue indigène complété, dans les classes supérieures, par un cours de culture indigène : littérature, musique, arts plastiques, histoire, folklore, vie sociale. Le programme réserve, en outre, une place importante aux travaux manuels.

L'enseignement secondaire se divise en enseignement secondaire spécial, qui ne suppose aucun complément, et en enseignement secondaire général, qui prépare à l'enseignement supérieur.

3. — Enseignement supérieur

La nouvelle organisation prévoit la création d'un enseignement de niveau universitaire pour indigènes.

Celui-ci sera donné dans des centres universitaires dont la composition est détaillée plus loin et dont le premier est dès maintenant en voie d'organisation.

Cet enseignement fait suite à l'enseignement secondaire général ; il est destiné à n'être dispensé qu'à une élite strictement sélectionnée. Il ne pourra donc prendre qu'une extension lente, proportionnelle au rythme auquel l'enseignement secondaire général, lui-même fraîchement créé, sera susceptible de l'alimenter.

4. - Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel, dont le développement est essentiel à l'exécution du Plan Décennal, sera examiné plus loin en détail.

Notons cependant que les écoles du jour, dont il est parlé plus loin, ne seront pas accessibles aux adultes illettrés, ni même à tous les jeunes gens qui, pourvus d'une instruction élémentaire, souhaiteraient la compléter.

Il convient pourtant d'encourager cette sorte de curiosité intellectuelle qui se manifeste chez de nombreux indigènes illettrés, de façon parfois émouvante; par ailleurs, il importe de combattre dans l'esprit des anciens diplômés une certaine tendance à la léthargie et de leur permettre d'entretenir et de développer leurs connaissances.

A cette double fin, des cours pour adultes, cours du soir ou du dimanche matin, seront organisés partout où cela sera possible : villages, missions, camps, centres urbains.

C. – ENSEIGNEMENT POUR FILLES

Le développement de l'enseignement chez les indigènes du sexe masculin postulerait au bénéfice de la population féminine de la Colonie un relèvement correspondant. Malheureusement, dans la situation actuelle, cet équilibre est compromis par le retard mental qui caractérise les enfants du sexe féminin.

Les écoles pour filles devront donc se limiter à un enseignement de caractère essentiellement pratique destiné à préparer les élèves à leur rôle futur d'épouse et de mère; elles s'attacheront aussi à l'éducation morale des filles indigènes; elles chercheront à les affranchir des croyances magiques et superstitieuses; elles leur inculqueront enfin le souci de se créer un milieu familial conforme aux principes de la civilisation.

Nos oeuvres d'enseignement ne seront plus obligées, comme naguère, de reprendre à chaque génération et depuis le début, le travail éducatif et civilisateur.

Au premier degré primaire, l'enseignement est identique pour les filles et pour les garçons. Les écoles de ce degré seront souvent mixtes.

Il n'existe qu'un deuxième degré primaire, analogue au deuxième degré ordinaire des garçons. Lorsque les jeunes filles qui ont achevé le premier degré primaire atteignent un âge qui leur interdit l'accès du second degré, elles peuvent entrer à l'école ménagère post-primaire.

Les cours ménagers sont un complément très heureux de l'enseignement primaire. Ils comportent principalement des causeries de caractères, pratique faisant apparaître la possibilité pour les élèves d'accéder, par un travail raisonné, à de meilleures conditions d'existence : utilité des légumes et des fruits, intérêt faire usage d'engrais, d'entretenir des chèvres laitières, etc... Dans les grands centres, l'enseignement tiendra compte de la physionomie et des besoins spéciaux du milieu urbain.

Depuis un certain temps déjà, les indigènes évoluant ou évolués ont exprimé le vœu que soient créées, à l'intention de leurs filles, des écoles dont l'enseignement serait plus avancé. Pour répondre à ce vœu, la nouvelle réglementation prévoit l'ouverture d'écoles moyennes ménagères, dont l'accès suppose une année de leçons préparatoires complétant le cycle primaire. Cet enseignement sera réservé aux seules élèves qui, intellectuellement et moralement, se montreront aptes à acquérir une formation générale plus étendue. Cette formation leur permettra de s'intégrer dans le monde indigène évolué et d'y tenir leur place, tant au point de vue de l'éducation (savoir-vivre, tenue du ménage) qu'à celui de l'instruction proprement dite.

Les cours d'apprentissage pédagogique et les écoles de monitrices complètent l'éducation de la population scolaire féminine. Leur programme sera essentiellement pratique et comportera des causeries et des travaux manuels.

PARAGRAPHE II.- TYPES D'ÉCOLES ET DURÉE DES ÉTUDES.

A. — ENSEIGNEMENT POUR GARÇONS

1. — Enseignement général pour la masse

L'école gardienne comprend normalement deux années d'études.

L'école primaire du premier degré compte deux années d'études. L'enseignement primaire du deuxième degré ordinaire compte trois années d'études.

2. — Enseignement général de sélection

L'enseignement primaire du deuxième degré sélectionné compte quatre années d'études.

Y font suite dans le cadre de l'enseignement général :

- l'école moyenne — quatre années d'études — qui dispense un enseignement susceptible d'assurer aux élèves une formation générale satisfaisante et une préparation efficace à l'exercice des professions d'employés de bureau subalternes;
- l'école secondaire — six années d'études — dont seule la section latine a vu son programme mis au point sur la base de nos humanités anciennes, mais sans le grec. Cinq écoles secondaires latines sont prévues; le fonctionnement de trois d'entre elles est amorcé.

Le programme de la section moderne — six années d'études — de l'école secondaire générale est à l'étude.

Ces deux sections de l'école secondaire conduisent à l'enseignement supérieur dont la formation type — centre universitaire — comptera cinq instituts, dans lesquels les études dureront quatre ans, et qui seront l'un médical, un autre vétérinaire, un troisième agronomique, un quatrième administratif et commercial, un cinquième normal. Un centre universitaire est en voie de création à Kisantu, sous l'égide de l'Université de Louvain. La création d'un centre universitaire officiel à Léopoldville est décidée.

3. — Enseignement spécialisé pour la masse

Ce qui a trait à l'enseignement professionnel proprement dit fera l'objet d'un exposé spécial dans la section suivante. Les écoles professionnelles ne sont donc citées que pour mémoire dans ce paragraphe.

Au second degré primaire ordinaire, mentionné ci-dessus sous la rubrique « Enseignement général », font suite :

- *la ferme-école* dans laquelle les jeunes villageois apprennent à devenir des agriculteurs efficaces (deux années de formation);
- *l'école professionnelle agricole*, qui, en trois ans, forme des moniteurs agricoles ou vétérinaires. Ces modestes auxiliaires doivent rester attachés au milieu rural et y vivre en permanence; ce sont des paysans déjà avertis des questions agricoles, susceptibles d'aider les diplômés plus qualifiés et surtout, capables de donner par leur vie au village plus de permanence à l'action de propagande ;
- *l'école de jardiniers* est une variante urbaine de l'école professionnelle agricole;
- *l'école d'auxiliaires* de circonscription indigène: elle a pour but de former, en deux ans, des éléments capables d'exercer des emplois administratifs dans les circonscriptions indigènes ou d'occuper des emplois de petits commis de l'industrie et du commerce; les emplois visés sont ceux de secrétaire ou de policier de circonscription indigène, de gestionnaire d'un office de l'Etat civil indigène, de greffier de juridiction indigène, de pointeur, de petit commis de bureau, de magasinier, etc...;
- *l'atelier d'apprentissage*: voir à la section suivante sur l'enseignement technique ;
- *le cours d'apprentissage pédagogique*, dont la durée est de deux ans. Les écoles régulières d'instituteurs ne suffisent pas, d'ici longtemps, à pourvoir en personnel tous les groupes primaires du premier degré. En fait, un grand nombre d'écoles de village doivent être confiées à des moniteurs non diplômés, mais jugés aptes à desservir une

école rurale du premier degré primaire, après la réussite de l'examen final d'un cours d'apprentissage pédagogique.

4. - *Enseignement spécialisé de sélection*

S'ajoutent au second degré primaire sélectionné, parallèlement à l'école moyenne ou à l'école secondaire, mentionnées sous la rubrique «Enseignement général » :

l'école de moniteurs, dont les cours durent quatre ans et dont le rôle est de former le personnel indigène destiné à desservir les classes de l'enseignement primaire du premier degré et du deuxième degré ordinaire. Subsidiairement, en attendant que la section normale de l'enseignement secondaire spécialisé fournisse des instituteurs plus instruits, l'école de moniteurs devra alimenter le cadre enseignant des classes du deuxième degré sélectionné.

Certaines écoles de moniteurs sont dotées d'une cinquième année d'études, dite section des instituteurs agricoles qui permet aux moniteurs des régions rurales de jouer plus pleinement le rôle de guides des populations scolaires auxquelles ils se consacrent;

l'école de gardes sanitaires (quatre ans de cours) vise à doter les circonscriptions indigènes de gardes sanitaires auxquels sera dévolu le rôle de moniteurs d'hygiène rurale.

Il existe auprès du service des Télécommunications du Gouvernement Général une école de télégraphistes qui reçoivent une formation durant un an, mais qui doivent être munis, à l'entrée, d'un certificat de deux années d'enseignement moyen.

Une école de météorologistes fonctionne dans des conditions identiques auprès du service météorologique pour couvrir les besoins de ce service et ceux des stations climatologiques de l'Inéac.

Une école de cartographie et de photo cartographie, annexée à l'Institut Géographique Colonial forme, en trois ans, des spécialistes dont on exige, à l'entrée, un diplôme délivré par l'école secondaire générale.

L'école secondaire spéciale compte six ans de cours, comme l'école secondaire générale. Elle s'en distingue parce qu'elle a sa fin en soi, au lieu de constituer une préparation à l'enseignement supérieur. L'école secondaire spéciale comporte deux cycles de trois années d'études chacun. Le premier cycle est celui des cours communs à toutes les sections : le second cycle est celui des études faites en sections spécialisées. Pendant ce dernier cycle, on continue à développer la formation générale des étudiants, mais l'enseignement est orienté dans plusieurs directions de manière à constituer les sections suivantes :

la division administrative et commerciale, qui forme des employés susceptibles de s'adapter rapidement à des tâches diverses d'administration publique ou privée;

la division des géomètres arpenteurs;

la division normale pour la formation d'instituteurs de choix destinés au deuxième degré primaire sélectionné;

la division des sciences qui prépare les candidats aux professions d'employés de l'agriculture ou des services médicaux ou vétérinaires ou encore à toute autre profession de caractère scientifique qu'il s'avérerait opportun d'encourager. Au stade actuel, on peut prévoir la formation d'assistants agricoles, d'assistants vétérinaires, d'assistants et d'infirmiers médicaux.

Les études relatives au programme de l'enseignement supérieur ne sont pas, à ce jour, suffisamment poussées pour préciser dans quelles conditions coexisteront les divisions de sciences de l'école secondaire spéciale et certains instituts de centre universitaire, ou si, pour certaines spécialités, une des deux formes d'enseignement jouira d'une compétence exclusive.

5. — Schéma récapitulatif de l'organisation de l'enseignement masculin :

I. ENSEIGNEMENT POUR LA MASSE.

Enseignement général		Enseignement spécial (post-primaire) (1, 2 ou 3 ans)
(sert aussi de préface à l'enseignement de sélection)		
<hr/>		<hr/>
Ecole gardienne ou section préparatoire (2 ans)	Ecole primaire 1 ^{er} degré (2 ans)	ferme-école ou école profes. agricole ou école de jardiniers ou école d'auxiliaires de circonscription indigène ou atelier d'apprentissage ou cours d'apprentissage pédagogique ou cours d'adultes
<hr/>		

3. ENSEIGNEMENT DE SELECTION.

Enseignement général

Enseignement spécial

2^e degré primaire sélectionné (4 ans)

Enseignement secondaire

Ecole moyenne
(4 ans)

ou

école de moniteurs
(section d'instituteurs agricoles)
ou
école de gardes-sanitaires
ou
école de télégraphistes
ou
école de météos
ou
école de cartographie
(3 ou 4 ans)

Ecole secondaire générale :

latine
moderne

(6 ans)

école secondaire spéciale
section administrative
et commerciale
section d'arpentage
section normale
section de sciences
(6 ans)

Enseignement supérieur

Centre universitaire
avec instituts de

de médecine
vétérinaire
agronomique
administratif
et commercial
pédagogique

(4 ans)

B.

—

EN

SEI

GN

EM

EN

T

PO

UR

FIL

LE

S

1.—

Enseignement général pour la masse.

Les indications données plus haut pour l'enseignement masculin, relatives à l'école gardienne, la section préparatoire et le premier degré de l'école primaire valent pour l'enseignement féminin.

L'adoption au premier degré de l'école primaire, d'un programme commun pour garçons et pour filles, se justifie du fait que la plupart des écoles de village seront des écoles mixtes. Au surplus, le programme du premier degré est un programme de dégrossissement dont le développement modeste sera accessible aux filles aussi bien qu'aux garçons.

Le caractère pratique et essentiellement formatif de l'école primaire féminine

explique que le deuxième degré primaire (trois années) est une formation homogène fondée sur le concept de l'éducation de masse.

2. — Enseignement général pour la sélection

L'organisation d'un enseignement destiné à renforcer la formation générale et spéciale de l'élite masculine entraîne l'obligation de promouvoir également l'enseignement pour filles dans toute la mesure où une telle action s'affirme possible et opportune. Cette possibilité et cette opportunité se vérifient en ce qui concerne les enfants d'évolués ou les futures compagnes d'évolués. Il importe de créer pour l'évolué, l'occasion d'élever ses enfants selon un standing approprié à son genre de vie et de trouver femme capable de s'associer harmonieusement à son existence.

D'où la création d'un enseignement secondaire sélectionné dont il sera question sous la rubrique «enseignement spécialisé». Son organisation postule le fonctionnement d'une classe de 6ème primaire préparatoire; en effet, les élèves sortant d'une 5ème année primaire ne justifieront pas d'un bagage suffisamment solide de connaissances générales pour leur permettre de s'assimiler avec fruit un enseignement moyen relativement important. La classe de 6ème préparatoire est, par conséquent, ouverte aux seules élèves sélectionnées qui se montrent aptes intellectuellement et moralement à s'assimiler avec fruit une formation générale plus complète.

3. — Enseignement spécialisé pour la masse

L'école ménagère qui comporte trois années de cours est *périprimaire* ou *postprimaire* selon l'âge des élèves auxquelles elle s'adresse. Les fillettes d'âge scolaire normal fréquenteront l'école ménagère lorsqu'elles auront achevé les cinq années des deux degrés primaires. Mais, et ce notamment dans maintes écoles centrales pour filles, la population scolaire comprend aussi des contingents de grandes filles qui ne pourront pousser leurs études au delà de cinq ans au total. A ces jeunes filles, on pourra enseigner le programme de l'école ménagère, immédiatement après le degré primaire.

Comme pour les garçons, le cours d'apprentissage pédagogique dure deux ans. L'insuffisance numérique des institutrices indigènes est plus évidente encore que dans le cas des garçons; cela tient au fait que la carrière des institutrices laïques est trop courte parce que prenant fin à leur mariage. Il est donc particulièrement opportun d'encourager le fonctionnement de cours d'apprentissage pédagogique à l'usage des filles. Pour y être admises, les candidates devront avoir terminé au moins la deuxième année du 2ème degré primaire.

L'école d'aides-accoucheuses compte deux ans de cours.

4. — Enseignement spécialisé de sélection

Il comporte, à titre d'enseignement secondaire, *l'école moyenne ménagère* (trois ans) et *l'école de monitrices* (quatre années d'études).

Le programme de l'école moyenne ménagère tient le milieu entre le programme de l'école moyenne pour garçons et celui de l'école ménagère.

Les considérations énoncées au sujet de l'école de moniteurs s'appliquent l'école de monitrices.

5. — Schéma récapitulatif de l'organisation de l'enseignement féminin.

1. ENSEIGNEMENT POUR LA MASSE.

Enseignement général		Enseignement spécial
Il sert également de préface à l'enseignement de sélection		école ménagère préprimaire (pour jeunes filles au lieu du 2 ^e degré primaire
école gardienne ou section prépar. (2 ans)	école primaire 1 ^{er} degré (2 ans) 2 ^e degré (3ans)	post-primaire (pour fillettes d'âge scolaire normal) ou cours d'apprentissage pédagogique ou école d'aides-accoucheuses (2 ou 3 ans)

2. — ENSEIGNEMENT DE SELECTION

Enseignement général	Enseignement spécial (secondaire)
6 ^e préparatoire (primaire) (1 an)	école moyenne ménagère ou école de monitrices (3 ou 4 ans)

Section IV. — L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

L'expansion de l'économie nécessite la formation d'agents spécialisés et de techniciens : on sait combien leur pénurie risque de compromettre, au cours des années à venir, le développement des entreprises. Le technicien blanc est extrêmement coûteux; il faudra, qu'on le veuille ou non, progressivement le remplacer, dans certaines tâches, par des auxiliaires noirs. Sous cet aspect, l'enseignement constitue un excellent investissement.

Son importance particulière, au regard du développement économique général, justifie qu'il soit exposé ici en détail.

PARAGRAPHE I. - LA SITUATION ACTUELLE

En 1947, les trois écoles officielles comportant des sections professionnelles étaient organisées comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau n° 20

Localités	Sections organisées	Années d'études	Personnel		Population scolaire	Sortants diplômés	
			Européen	Indigène			
Léopoldville Ouest	primaires	5 ^e & 6 ^e			247	—	
	bois	4	} 11	} 16	79	12	
	mécanique						
	générale mécanique	4				66	6
	auto	2			20	7	
Stanleyville	primaires	2 ^e à 6 ^e			1378	—	
	moyennes	2	} 11	} 28	64	—	
	bois	4				46	9
	fer	4				39	7
Lusambo	primaires	6			778	—	
	moyennes	4	} 11	} 22	71	15	
	bois	6				56	4
	fer	6				49	5
TOTAUX pour les sections professionnelles : bois, fer, mécanique					355	50	

Quant aux 8 écoles professionnelles subsidiées, leur activité apparaît dans la statistique suivante :

Tableau n° 21

Localités	Sections organisées	Années d'études	Personnel		Population scolaire	Sortants diplômés
			Européen	Indigène		
Lokandu	menuiserie		1	1	44	2
	mécanique	4	1	1	23	2
	cordonnerie		1	1	8	1
	maçonnerie		—	1	15	2
Kafubu	menuiserie		2	2	43	5
	mécanique	4	2	—	19	1
	confection		1	1	26	3
	imprimerie		3	—	31	4
	reliure		2	—	17	4
Wafania	menuiserie	3	1	2	13	3
Gombe-Matadi	menuiserie	2	2	—	51	—
	mécanique		1	—	50	—
Buta	menuiserie		3	5	56	8
	mécanique	4	3	5	49	10
Kindu	menuiserie	4	1	4	18	3
Elisabethville	menuiserie	2	1	2	20	—
Kasenge	menuiserie	3	1	1	21	5
TOTAUX			26	26	504	53

Au total, pour les écoles officielles et les écoles récemment subventionnées, la population scolaire atteignit, en 1947, 859 élèves et la même année, le nombre de diplômés fut de 103.

Ces chiffres traduisent un effort remarquable, compte tenu des moyens existants, mais cet effort ne répond que très imparfaitement aux besoins de l'économie congolaise. L'intervention du Gouvernement dans les deux catégories d'écoles ne fit que compléter les efforts déployés par les principaux organismes industriels qui comptent avant tout sur leurs propres établissements scolaires. Le Gouvernement doit pourtant se préoccuper d'urgence de la formation professionnelle des éléments nécessaires aux milieux indigènes et aux petites et moyennes entreprises qui sont dépourvues d'écoles.

PARAGRAPHE II. - LA NOUVELLE ORGANISATION

Elle réalise une réforme de structure et prévoit des développements. La création toute récente de la section de l'enseignement professionnel au sein de la Direction de l'Enseignement du Gouvernement Général permettra, grâce à des contacts suivis avec les organismes industriels, de poursuivre et d'approfondir l'étude des besoins régionaux et d'y adapter une organisation scolaire professionnelle dûment diversifiée.

L'enseignement professionnel est donné dans des ateliers d'apprentissage et dans des écoles professionnelles du degré moyen et du degré supérieur.

Le but de chacune de ces institutions se définit comme suit :

1. - *Les ateliers d'apprentissage* forment des ouvriers non qualifiés, capables de rendre de bons services dans les métiers du bois, du fer et du bâtiment. Ces ateliers satisferont, en ordre principal, aux besoins des communautés indigènes. Les apprentis doivent pouvoir exécuter des ouvrages simples : portes, fenêtres, mobilier commun, maçonnerie, etc... On admettra à l'atelier d'apprentissage les élèves ayant terminé au moins le 1^{er} degré primaire et témoignant d'un développement physique en rapport avec le métier. La période d'apprentissage s'étendra sur un minimum de deux années.

Les ouvriers formés recevront, au terme de l'apprentissage, un outillage qui leur permettra de s'établir et d'exercer leur métier.

2. — *Les écoles professionnelles du degré moyen* sont destinées à former, en un cycle de quatre années faisant suite aux quatre années du deuxième degré primaire sélectionné, des ouvriers qualifiés, spécialisés ou non spécialisés, capables d'exécuter parfaitement, sous la direction d'un Européen mais sans contrôle permanent, un travail ordinaire s'appliquant à des pièces d'usage courant. Ces écoles fourniront la main-d'oeuvre aux métiers du bâtiment pour les besoins des centres européens, ainsi qu'à l'industrie et aux chantiers.

3. — *Les écoles professionnelles du degré supérieur* organisent un cycle de six ans d'études et sont, comme les précédentes, accessibles aux élèves justifiant d'une formation primaire de six années. Elles doivent préparer des maîtres-ouvriers, capables d'exécuter n'importe quelle pièce sur simple bon de commande, sans l'aide ni le contrôle d'un Européen, ainsi que des chefs d'équipe aptes à diriger des ouvriers qualifiés.

4. — Dans les quelques localités où on l'organisera pour répondre aux besoins de régions étendues, l'école professionnelle du degré supérieur sera combinée avec l'école professionnelle du degré moyen, de manière à former avec cette dernière une seule institution à deux sections.

Au cours des deux premières années d'études, le programme comportera un enseignement professionnel général ou préparatoire; les élèves seront ensuite orientés, selon leurs aptitudes, soit vers le cours moyen, soit vers le cours supérieur.

Toutefois, les cours destinés aux électriciens et aux chauffeurs-mécaniciens de l'école supérieure comportent quatre années d'études générales préparatoires et deux années de spécialisation, en raison de l'importance des notions qu'il est nécessaire d'inculquer à ces apprentis.

5. — Les sections dont l'organisation est envisagée dans un avenir immédiat, se répartissent en deux groupes : celui du fer et celui du bâtiment.

Le *groupe du fer* se subdivise comme suit en sections :

- ajusteurs-tourneurs (mécanique générale)
- ajusteurs-tourneurs (machines-outils)
- forgerons-chaudronniers - monteurs - riveurs
- fondeurs - mouleurs - soudeurs - braseurs
- électriciens
- chauffeurs - mécaniciens.

Le *groupe du bâtiment* comprend :

- les menuisiers - ébénistes
- les charpentiers
- les peintres - vitriers
- les ouvriers généraux du bâtiment (serruriers, plombiers, zingueurs, tôliers, quincailliers)
- les maçons et cantonniers
- les chefs-ouvriers du bâtiment (contremaîtres)

6. — L'enseignement donné dans les écoles professionnelles du degré moyen, doit avoir un caractère essentiellement pratique. Les chefs-ouvriers seront davantage livrés à eux-mêmes et auront plus de responsabilités que les simples ouvriers qualifiés : la formation théorique, pratique et morale des premiers fera par conséquent l'objet d'une sollicitude particulière.

7. — Les professeurs des écoles professionnelles seront, ou bien des techniciens ayant suivi un cours spécial de pédagogie, ou bien des pédagogues qui se sont initiés à la technique; c'est parmi ces derniers surtout que seront choisis les professeurs des cours généraux tandis que, pour les cours spécialisés, la préférence sera donnée à des techniciens.

L'enseignement à l'atelier ne sera confié qu'à des praticiens ayant plusieurs années d'école industrielle ou professionnelle ordinaire. D'autre part, pour préparer les élèves à l'atmosphère du milieu industriel qu'ils connaîtront plus tard, leur vie à l'école se rapprochera autant que possible de celle de l'ouvrier à l'atelier.

PARAGRAPHE III — PROGRAMME DE REALISATIONS POUR LA DECADE.

1. — Ateliers d'apprentissage

Le Gouvernement se propose de provoquer, par une politique de subvention, la multiplication rapide des ateliers d'apprentissage, lesquels formeront en grand nombre les éléments capables d'implanter l'artisanat dans les divers miteux indigènes.

2. — Ecoles professionnelles du degré images

Indépendamment des sections de menuiserie et de mécanique qui fonctionnent à Léopoldville, à Stanleyville et à Lusambo, dans le cadre de l'enseignement officiel et dont il est question au paragraphe suivant, il existe, dans l'enseignement subsidié, six sections de menuiserie (une dans la province de l'Equateur, une dans la province Orientale, deux dans la province du Kivu, deux dans la province du Katanga) et trois sections de mécanique (une dans la province Orientale, une au Kivu et une au Katanga). Il s'agit de leur adjoindre 24 sections du bois, 30 sections du fer, et de créer 36 sections du bâtiment et sections diverses (cordonnerie, tissage, vannerie, poterie, etc...) de façon à disposer, à l'issue de la décade, de 36 écoles professionnelles du degré moyen à plusieurs sections.

Ces écoles seront réparties comme suit

- Province de Léopoldville : 6 écoles (nouvelles).
- Province de l'Equateur : 6 écoles (1 ancienne complétée + 5 nouvelles).
- Province Orientale : 5 écoles (1 ancienne complétée + 4 nouvelles).
- Province du Kivu : 7 écoles (2 anciennes complétées + 5 nouvelles).
- Province du Katanga : 7 écoles (2 anciennes complétées + 5 nouvelles).
- Province du Kasai : 5 écoles (nouvelles).

Le rythme d'accroissement au cours de la décade s'établira comme suit:

- les écoles existantes n'étant encore qu'embryonnaires, formeront 90 élèves par an durant les deux premières années.
- à partir de 1952, trois écoles seront complètes et formeront 105 élèves.
- à partir de 1953, 6 écoles seront complètes et formeront 120 élèves.

- en 1954, 3 écoles nouvelles s'ajouteront; il y aura donc 9 écoles complètes d'où sortiront 180 élèves.
- en 1955, 4 écoles nouvelles, soit au total 13 écoles d'où sortiront 260 élèves.
- en 1956, 5 écoles nouvelles, soit au total 18 écoles d'où sortiront 360 élèves.

Les années suivantes il y aura, chaque année, 6 écoles de plus, soit 120 élèves, pour arriver à partir de 1959 à 30 écoles, d'où sortiront annuellement 720 élèves.

3. Ecoles professionnelles du degré supérieur

En partant des sections de Léopoldville, Stanleyville et Lusambo, on arrivera, par l'adaptation au nouveau programme, par l'adjonction de la section « bâtiment » et enfin par la création de nouvelles écoles à Costermansville et à Elisabethville, à disposer de 5 écoles à trois sections à raison d'une école par province, à l'exception de la province de l'Equateur.

Section V. — PROGRAMME GENERAL DE REALISATION AU COURS DE LA DECADE

Le programme des réalisations correspondant aux principes d'organisation exposés dans les chapitres précédents est repris dans les tableaux suivants. Voici le schéma de ces tableaux :

A. — Enseignement pour la masse (enseignement professionnel exclu).

- I. Enseignement général (pour garçons et filles).
- II. Enseignement spécial pour garçons.
- III. Enseignement spécial pour filles.

B. — Enseignement de sélection pour garçons (enseignement professionnel exclu).

- I. primaire.
- II. secondaire.
- III. supérieur.

C. — Enseignement de sélection pour filles.

D. — Enseignement professionnel.

Tableau n° 22.

	Nombre d'écoles existantes	Nombre d'écoles à créer pendant la décade	Nombre de diplômés sortant au cours de la			Total des frais de premier établissement (en millions de francs)	Total des dépenses récurrentes (en millions de francs)
			1 ^{ère} année de la décade	décade entière	dernière année de la décade		
<i>A. — Enseignement pour la masse.</i>							
I. — ENSEIGNEMENT GENERAL POUR GARCONS ET FILLES							
Ecoles gardiennes	800	900	6.500	117.000	16.500	54	(1) 1535
1 ^{er} degré primaire	8.000	3.600	150.000	1.900.000	225.000	61	720
2 ^{ème} degré primaire ordinaire	950	450	22.500	300.000	34.000	200	563
II. ENSEIGNEMENT SPECIAL POUR GARCONS							
Ecoles professionnelles agricoles	10	38	150	9.200	1.200	(
Ecoles de jardiniers	—	3	—	500	75	(56 163
Cours d'apprentissage pédagogique	2	123	30	10.060	1870	(18 49
Ecoles auxiliaires de circonscription indigène	2	116	10	5.370	1.300		18 28
Cours d'adultes	20	7.750	1.000	210.000	70.000	6	23
III. ENSEIGNEMENT SPECIAL POUR FILLES							
Ecoles d'aides-accoucheuses	4	8	15	602	72		24 27
Ecoles ménagères primaires	15	215	200	10.500	2.700		22 22
Ecoles ménagères postprimaires	30	40	300	3.000	450		60 39
Totaux du A.						519	1.684
<i>B. — Enseignement de sélection pour les garçons</i>							
I. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE							
2 ^{ème} degré primaire sélectionné	50	90	750	10.800	1.650	101	221
II. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE							
Ecoles moyennes	5	8	40	680	120	30	35
Ecoles de gardes-sanitaires	3	3	3	180	30	comptabilisé avec école secondaire spéciale médecine cfr. Infr.	

(1) Subsidés pour les missionnaires-inspecteurs dont le contrôle porte sur toutes les catégories d'écoles

Tableau n° 22 (suite)

	Nombre d'écoles existantes	Nombre d'écoles à créer pendant la décade	Nombre de diplômés sortant au cours de la			Total des frais de premier établissement (en millions de francs)	Total des dépenses récurrentes (en millions de francs)
			1 ^{ère} année de la décade	décade entière	dernière année de la décade		
Ecole de télégraphistes	1	—	20	200	20	—	6
Ecole de météos	1	—	24	180	18	—	6
Ecole de cartographes	1	—	—	316	32	—	12
Ecole de moniteurs (1)	50	40	600	7.900	1.000	80	128
Ecole secondaire générale latine	3	2	—	115	25	25	21
moderne	—	5	—	40	25	25	21
Ecole secondaire spéciale							
a) cycle commun	9	6	(pour mémoire – cfr. B, complémentaire de c et de a)				
b) spécialisation administrative normale	3	9	—	305	60	(83	135
d'arpentage	—	12	—	215	60		
	1	5	—	100	20		
c) Sciences agricoles	2	4	40	1210	120	45	43
vétérinaires				1.210			
assistants	—	2	—	120	24	50	40
médicales				120		50	
assistants	2	1	8	200	25	56	139
infirmiers	8	2	50	1000	120	(y compris écoles de gardes-sanitaires – cfr. supr.)	
III. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
administratif normal	—	2	—	35	15	76	59
agricole	—	1	—	25	15	—	—
	—	1	(pour mémoire, il reste à faire la distinction entre ces 3 postes et ceux correspondants de l'enseignement secondaire spécial)				
vétérinaire médical	—	2	—	—	—	—	—
	—	2	—	—	—	—	—
Totaux du B						571	866

(1) Voir C.

Tableau n° 22 (suite)

	Nombre d'écoles existantes	Nombre d'écoles à créer pendant la décade	Nombre de diplômés sortant au cours de la			Total des frais de premier établissement (en millions de francs)	Total des dépenses récurrentes (en millions de francs)
			1 ^{ère} année de la décade	décade entière	dernière année de la décade		
<i>C. — Enseignement de sélection pour filles</i>							
6 ^e préparatoire	—	29	—	3.600	580	7	9
Ecoles moyennes ménagères	—	12	—	450	110	36	18
Ecole de monitrices (reprises dans la statistique du tableau B-II — écoles de moniteurs)							
Totaux du C						43	27
<i>D. — Enseignement professionnel</i>							
Ateliers d'apprentissage	—	450	—	19.400	4.500	135	126
Ecoles professionnelles moyennes	6	36	90	3.005	720	450	252
Ecoles professionnelles supérieures	3	5	16	440	96	120	83
Totaux du D						705	461

*

* *

RECAPITULATION :

Récapitulons ci-après les dépenses que comporte la réalisation de ce vaste programme :

	<u>Frais 1^{er} étab. Dép. récurrentes</u>	
A. Enseignement pour la masse	519	1.684
B. Enseignement de sélection pour garçons	571	866
C. Enseignement de sélection pour filles	43	27
D. Enseignement professionnel	705	461
Total général	1.838	3.038